



A *Recipe* for a stronger



5th Congress Zagreb 6-7 November 2019

#StrongerEFFAT

Point 9A



Cadre politique de l'EFFAT 2020 - 2024



PRIORITES POLITIQUES STRATEGIQUES DE L'EFFAT 2020-2024

Organiser, lutter et gagner : une recette pour une EFFAT renforcée

1. Le message politique de l'EFFAT et les travaux connexes ne seront couronnés de succès que s'ils bénéficient d'un large soutien de la part des affiliés. Pour ce faire, nous avons besoin d'une forte participation aux organes directeurs de l'EFFAT, de plus de débats et d'une meilleure planification de nos actions. Nous avons besoin de conclusions politiques fortes et d'un programme de travail clair avec une mise en œuvre adaptée aux différents niveaux et aux différentes parties prenantes (institutions européennes, gouvernements nationaux, partenaires sociaux, cadres nationaux et supérieurs des sociétés transnationales, etc.).
2. Le Comité exécutif assure un suivi régulier du soutien des affiliés et de leur mise en œuvre des politiques et décisions de l'EFFAT.
3. Une meilleure mise en œuvre repose en partie sur une meilleure diffusion au niveau national, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La force de l'EFFAT est aussi liée à la diversité de ses affiliés. Tous les membres de nos syndicats affiliés – qu'il s'agisse de responsables syndicaux, de représentants locaux, de délégués syndicaux ou de membres de comités d'entreprise – doivent se sentir partie prenante du projet politique de l'EFFAT et doivent être conscients du rôle et de l'agenda politique de l'EFFAT qui est adapté à leurs besoins et exigences. Les travailleurs que nous représentons devraient mieux contribuer à notre action politique par le biais de leurs syndicats locaux et nationaux. Pour ce faire, nous devons devenir plus ouverts, plus inclusifs et plus accessibles en améliorant la manière dont nous transmettons notre message politique aux niveaux national et local par le biais des communications et des canaux de publication de nos affiliés.
4. Nous attendons de nos affiliés qu'ils assument davantage de responsabilités dans nos activités européennes en fournissant leur expertise et leurs capacités/responsables syndicaux pour les tâches et fonctions européennes. Les dirigeants politiques de nos organisations membres doivent également être davantage impliqués dans le travail de l'EFFAT. Idéalement, les responsables politiques devraient assister à au moins un Comité exécutif par an. Leur participation est cruciale dans la définition de notre agenda politique ainsi que pour assurer sa mise en œuvre pratique.
5. Nous continuerons d'améliorer la coordination entre les secteurs en organisant des réunions semestrielles des Présidents des secteurs, des Secrétaires des secteurs et du Secrétaire général, le cas échéant. Au cours de ces réunions, les Présidents des secteurs s'informeront mutuellement de leurs travaux, harmoniseront leurs priorités et discuteront de projets communs.
6. Nous encourageons et intensifierons la coordination régionale dans la mesure du possible et/ou la coopération transfrontalière directe entre les affiliés en ce qui concerne les sociétés transnationales (STN) et certaines questions politiques/sectorielles. Nous devons vraiment nous concentrer davantage sur nos deux grandes priorités politiques ;
 - a) Mieux syndiquer ;
 - b) Renforcer la négociation collective nationale au niveau sectoriel.



7. Nous devrions gérer et financer conjointement des projets communs de syndicalisation et de renforcement des capacités de l'EFFAT/UITA, en particulier dans les PECO et les pays d'Europe du Sud-Est.
8. Dans les sociétés transnationales (STN), nous attendons plus de soutien de la part des affiliés pour les Coordinateurs CEE-STN. Les affiliés doivent accorder à nos Coordinateurs le temps et les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches.
9. Nous devons améliorer la coordination et la coopération dans les campagnes de solidarité. La solidarité signifie deux choses :
 - a) La solidarité est l'engagement de chaque affilié à toujours s'entraider activement dans les conflits sociaux et/ou politiques, chaque fois que cela est nécessaire, par le biais d'actions concertées basées sur des valeurs syndicales communes. Les affiliés doivent signaler au Secrétariat les conflits sociaux et les actions sociales.
 - b) Le rôle prépondérant de coordination et de soutien du Secrétariat de l'EFFAT dans la réalisation d'actions de solidarité transfrontalière.
10. Le nombre de travailleurs transfrontaliers est en augmentation constante. C'est pourquoi nous devons assurer et mettre en œuvre la reconnaissance mutuelle de l'adhésion parmi les affiliés de l'EFFAT – comme dans les autres Fédérations syndicales européennes (FSE).
11. Nous devons renforcer la coopération avec l'UITA sur les défis politiques communs et en particulier sur la mise en place de réseaux qui fonctionnent bien dans les sociétés transnationales.
12. Nous devons intensifier la coopération avec les organisations de consommateurs et les ONG qui partagent nos valeurs et nos objectifs.
13. Parallèlement, nous devons renforcer nos capacités de lobbying auprès des institutions de l'UE afin de mieux influencer les initiatives législatives et non législatives et d'exercer ainsi une influence dans nos secteurs. Nous devrions également le faire grâce à l'expertise de nos affiliés.
14. Nous avons besoin d'une meilleure mise en œuvre des résultats des discussions du dialogue social européen et des projets connexes, avec une meilleure participation des affiliés et de notre réseau CEE-STN.
15. Le Secrétariat doit disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour améliorer ou du moins poursuivre ses activités au niveau actuel.

Au cours de la période 2020-2024, l'EFFAT se concentrera sur les priorités stratégiques suivantes :

- A. Renforcer le pouvoir syndical et la solidarité internationale
- B. Créer ensemble une meilleure Europe
- C. Assurer un avenir durable au monde du travail
- D. Améliorer les conditions et les droits des travailleurs
- E. Poursuivre une politique agricole, alimentaire et touristique durable de la ferme à l'assiette



A. RENFORCER LE POUVOIR SYNDICAL ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1. Il n'a jamais été aussi important de renforcer le pouvoir des travailleurs que dans le contexte de politique néolibérale, de mondialisation et d'émergence d'un nouveau monde du travail qui a marginalisé les travailleurs en leur donnant des emplois précaires. Des syndicats forts sont essentiels pour améliorer les droits et les conditions de travail des travailleurs, ainsi que pour garantir la paix, le bien-être, la démocratie et des économies fortes, équitables et durables.
2. En Europe, les syndicats sont sur la défensive, après avoir subi une baisse du nombre de leurs adhérents, un déclin de leur statut public et de leur efficacité dans la réalisation de leurs objectifs fondamentaux. Traditionnellement, la force syndicale repose sur les travailleurs du secteur manufacturier et du secteur public employés à plein temps avec des contrats à durée indéterminée. Aujourd'hui, le contexte dans lequel les syndicats opèrent a changé. Les inégalités et l'exclusion sociale augmentent dans presque tous les pays européens. Avec un marché du travail plus fragmenté, un secteur des services en expansion et une augmentation des formes d'emploi non conventionnelles, les syndicats européens doivent utiliser de nouvelles stratégies pour retrouver leur force.
3. La force des syndicats dépend du nombre élevé de membres, mais aussi de la capacité de ces membres à se mobiliser, à lutter et à plaider en faveur d'un avenir meilleur pour le travail et des sociétés équitables en Europe. D'autres moyens pour les syndicats de relever les défis actuels consistent à améliorer leur coopération avec d'autres syndicats au niveau national, européen et international, par exemple par la coordination dans les négociations collectives et autour d'actions et de campagnes communes.
- 4. Des syndicats forts sont indispensables pour une Europe meilleure**
5. Ensemble et en solidarité, l'EFFAT est uni au niveau européen pour défendre les intérêts de 25 millions de travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des boissons, du tabac et du tourisme par la négociation et des actions.
6. L'organisation, le recrutement et la fidélisation des membres constitueront une priorité absolue pour l'EFFAT et ses affiliés au cours de la prochaine période de Congrès en vue de renforcer le pouvoir collectif. Un mouvement syndical fort est la meilleure réponse face à l'augmentation du travail précaire et des inégalités et peut garantir une meilleure Europe fondée sur des valeurs telles que la solidarité, l'équité, l'égalité et la durabilité.
7. L'EFFAT doit devenir une force solide vis-à-vis des employeurs et des institutions européennes. Une représentation et un plaidoyer forts des travailleurs européens dépendent de syndicats forts dans toute l'Europe, mais aussi d'une coopération et d'une solidarité bien coordonnées au-delà des frontières et des secteurs.
8. La syndicalisation et le recrutement relèvent essentiellement des syndicats locaux et nationaux. Il n'existe pas de modèle unique d'organisation, compte tenu de la diversité des situations nationales et sectorielles des syndicats, de leurs structures, traditions et cadres juridiques très divers. Cependant, l'EFFAT encouragera les affiliés à s'unir et à partager de nouvelles méthodes de syndicalisation innovantes, éprouvées et fructueuses, dans le but de fournir à nos membres les bons outils pour changer l'Europe.
9. Un mouvement syndical européen sans frontières ni barrières entre les syndicats requiert également la reconnaissance mutuelle de l'appartenance syndicale. Les affiliés d'une organisation membre de l'EFFAT travaillant temporairement dans un autre pays, doivent bénéficier des conseils et du soutien appropriés des organisations membres dans le pays d'accueil.



10. Renforcer les affiliés en Europe centrale, orientale et du Sud-Est

11. Le développement social et syndical continue d'être plus difficile dans les « nouveaux » États membres de l'UE et en Europe du Sud-Est comparativement aux autres régions d'Europe. Les organisations membres de l'EFFAT dans ces régions ont traversé une période très difficile en raison des effets négatifs du processus de transformation, de l'existence de structures syndicales encore insuffisantes dans le secteur privé et de l'absence d'organisations patronales sectorielles, de la corruption généralisée et de gouvernements et partis hostiles aux syndicats.
12. Par conséquent, le soutien à nos organisations membres d'Europe centrale et orientale (PECO) et d'Europe du Sud-Est (ESE) restera une tâche importante pour l'EFFAT dans les années à venir. Il y a aussi la perspective de l'intégration dans l'UE de tous les pays d'Europe du Sud-Est. Toutefois, l'adhésion à l'UE, en soi, ne permettra pas d'améliorer les conditions de vie et de travail dans ces pays, d'autant plus que la crise économique et financière a également frappé ces pays de manière particulièrement sévère. L'EFFAT continuera de soutenir ses affiliés dans cette région en ce qui concerne le renforcement des capacités, la consolidation du dialogue social et de la négociation collective.
13. L'EFFAT continuera de soutenir son Conseil syndical en Europe du Sud-Est et les initiatives de politique industrielle visant à améliorer la compétitivité européenne des secteurs agricole, alimentaire et touristique en Europe du Sud-Est.

14. Autonomisation et syndicalisation des jeunes travailleurs

15. Les jeunes travailleurs sont essentiels pour le marché du travail actuel et futur. Actuellement, les jeunes travailleurs sont sous-représentés chez la plupart des affiliés de l'EFFAT. De nombreux jeunes travailleurs ont une connaissance limitée du travail syndical, et la présence des syndicats est souvent faible dans les secteurs occupés principalement par de jeunes travailleurs. De plus, les syndicats sont souvent perçus par les jeunes travailleurs comme des structures démodées et peu attrayantes.
16. Les jeunes travailleurs ont néanmoins de bonnes raisons de s'affilier à un syndicat. Leurs salaires sont souvent faibles et leurs contrats et conditions de travail sont souvent précaires. Ils souffrent également de manière disproportionnée du chômage, en particulier les jeunes femmes. L'investissement dans des emplois de qualité pour les jeunes est une question urgente que l'EFFAT et ses affiliés doivent mettre à l'ordre du jour s'ils veulent attirer l'attention des jeunes.
17. L'EFFAT et ses affiliés doivent faire du recrutement et de la syndicalisation des jeunes travailleurs une priorité, mais aussi encourager leur participation au travail syndical. Il est donc important d'élaborer des initiatives sérieuses et concrètes pour aligner les stratégies, les structures, la communication et la démocratie syndicale interne sur les besoins et les intérêts des jeunes travailleurs, en leur offrant des possibilités, des outils et des moyens d'expression tout en veillant à ce que leur voix soit entendue.



18. Renforcer la solidarité au sein des Sociétés transnationales

19. La promotion de la solidarité et de la coopération transfrontalières est un élément essentiel du travail de l'EFFAT. Le développement mondial des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme est de plus en plus porté par les Sociétés transnationales. Les décisions d'entreprise qui ont une incidence considérable sur nos membres sont de plus en plus souvent prises au siège mondial ou européen des entreprises, où les cadres supérieurs décident où investir et payer les impôts, quelle technologie ils introduisent, où créer des emplois, fermer des usines et délocaliser la production.
20. Au cours de ces dernières années, l'EFFAT a constaté que les normes du travail sont menacées et que les travailleurs de divers pays sont montés les uns contre les autres. La mondialisation permet aux employeurs d'échapper plus facilement aux structures nationales de négociation et de réglementation de l'emploi, et bien que le néolibéralisme demeure le principal paradigme économique et politique, la protection de l'emploi et des aspects sociaux est perçue par de nombreux gouvernements comme un obstacle à la compétitivité et à la création d'emplois.
21. C'est pourquoi l'UITA, l'EFFAT et ses organisations membres doivent renforcer leur engagement en faveur de la coopération syndicale transfrontalière et de la solidarité dans les Sociétés transnationales (STN), en élaborant des stratégies efficaces pour les STN, en établissant des réseaux et en coordonnant les actions syndicales. L'EFFAT poursuivra l'élaboration de principes directeurs et de codes de conduite pour les actions dans les STN et la promotion de la démocratie sur le lieu de travail afin que les travailleurs exercent une influence plus forte dans la prise de décision des entreprises à l'échelle nationale et européenne, renforçant ainsi le pouvoir syndical et soutenant le renforcement des capacités lorsque les travailleurs ne sont pas syndiqués ou que les droits syndicaux sont menacés.
22. Dans ce contexte, les Comités d'entreprise européens (CEE) offrent une plateforme où les représentants des travailleurs peuvent se rencontrer et renforcer la coopération et la coordination transfrontalières. L'échange d'informations est particulièrement utile pour éviter que les employés de différents pays ne soient montés les uns contre les autres. À cet égard, les CEE peuvent représenter un premier pas vers l'élaboration d'une stratégie syndicale transfrontalière commune.
23. L'EFFAT estime que le cadre juridique actuel des CEE présente de nombreuses lacunes. Trop souvent, l'implication des travailleurs n'est qu'une simple formalité et a un impact limité sur la prise de décision des entreprises. Certaines parties de la directive et des lois nationales de transposition laissent place à diverses interprétations et rendent difficile l'application des droits des membres des CEE. L'accès à la justice est également très difficile. L'EFFAT a identifié, conjointement avec les FSE et la CES, 10 demandes principales de révision de la directive. Parmi ces demandes, il y a également celle d'une définition plus complète de « l'entreprise dominante » afin d'inclure la gestion des contrats, les systèmes de franchise et les entreprises communes (*joint venture*). L'EFFAT continuera à coopérer avec d'autres FSE et la CES pour plaider en faveur d'une révision (ou d'une refonte) de la directive 2009/38/CE sur les CEE et de l'adoption d'initiatives européennes visant à renforcer la démocratie au travail.
24. Pour l'EFFAT, il s'agit d'une priorité pour assurer la viabilité à long terme des entreprises et mettre en œuvre de bonnes pratiques afin d'anticiper le changement et de gérer les processus de restructuration, y compris des mesures visant à accroître les niveaux de compétences et à renforcer l'employabilité.
25. L'EFFAT exercera une pression dans la lutte contre l'exploitation des travailleurs et la



violation de leurs droits au sein des STN, en encourageant les entreprises à respecter la législation et la réglementation nationale et internationale et les conventions collectives.

B. CRÉER ENSEMBLE UNE MEILLEURE EUROPE

26. Les mesures d'austérité, le chômage élevé, la fragilisation croissante du marché du travail, l'exclusion sociale et le mécontentement ont provoqué un manque de confiance dans l'UE, qui s'est également manifesté lors du référendum sur le Brexit. L'UE n'a pas su relever les défis auxquels elle a été confrontée, dont la mondialisation et la crise de l'immigration. Un changement radical s'impose.
27. L'EFFAT aspire à relancer le projet d'intégration européenne dans laquelle les droits sociaux passent avant les libertés économiques, une Europe fondée sur les valeurs fondamentales de démocratie, solidarité, d'équité, d'égalité et de durabilité. Ce sont les valeurs qui permettent de créer une Europe qui protège et améliore les droits des travailleurs, établit des normes sociales élevées, respecte et renforce le rôle des syndicats et des négociations collectives, et crée des emplois meilleurs et plus décents. Nous avons besoin de réformes et de politiques qui rendent l'UE plus démocratique et intégratrice.

28. L'être humain avant le profit

29. L'économie européenne renoue avec la croissance. Pourtant, la reprise sur le marché du travail est inégale, avec encore trop d'emplois précaires ou de mauvaise qualité. La pauvreté et le phénomène des travailleurs pauvres s'aggravent. L'EFFAT exhorte l'Union européenne et les gouvernements de toute l'Europe à mettre fin à leurs politiques d'austérité et leurs politiques néolibérales qui touchent les plus vulnérables dans nos sociétés. « Une nouvelle voie pour l'Europe » est nécessaire avec des investissements dans les infrastructures, les services publics et le logement abordable.
30. Nous devons nous débarrasser des intérêts financiers à court terme. Le pouvoir des actionnaires est devenu trop dominant alors que les entreprises tentent de maximiser les résultats, les cours des actions et les dividendes, en mettant en œuvre des stratégies commerciales qui font du tort aux travailleurs en Europe. Il s'agit là d'une réalité croissante, en particulier pour les secteurs de l'EFFAT. La financiarisation a intensifié l'exploitation des travailleurs de l'alimentation, augmentant leur charge de travail tout en réduisant leurs salaires et en compromettant leur sécurité d'emploi ; les petits exploitants agricoles sont devenus plus faibles par rapport aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, la concurrence et la volatilité des prix augmentant sur les marchés agricoles. L'EFFAT poursuivra la lutte pour une économie européenne forte, durable et équitable, avec des négociations collectives fortes, de bons emplois, des salaires équitables, la sécurité de l'emploi, l'égalité de traitement, l'apprentissage tout au long de la vie, des lieux de travail sains, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et une meilleure représentation syndicale.
31. L'EFFAT doit également identifier les possibilités de synergies et d'alliances stratégiques dans la lutte pour des meilleures conditions de vie et de travail et dans le renforcement du rôle que les syndicats peuvent jouer dans la société et au niveau européen. L'EFFAT continuera à travailler en étroite collaboration avec la CES et d'autres fédérations syndicales européennes pour renforcer les effets politiques extérieurs avec les institutions de l'UE. L'EFFAT continuera de plaider auprès des institutions de l'UE et des gouvernements nationaux pour renforcer l'acquis social actuel et garantir des droits des travailleurs renforcés dans une Europe plus équitable et plus juste.



32. L'Europe a besoin d'augmentations salariales

33. On observe des écarts croissants au niveau des salaires, des conditions de travail et des niveaux de vie en Europe, mais également une polarisation parmi les travailleurs en fonction des compétences, de l'emploi et du genre.
34. Tous les travailleurs représenté(e)s par l'EFFAT méritent une augmentation de salaire et des conditions de travail décentes. La dignité au travail dans tous les secteurs ne peut découler que de relations sociales saines et de conventions collectives solides. De tels accords devraient s'appliquer à tous les travailleurs, y compris aux groupes les plus vulnérables tels que les travailleurs domestiques ou les travailleurs de plate-forme. Associées à des dispositions réglementaires, les conventions collectives nationales protègent les travailleurs contre les inégalités et la pauvreté au travail, en leur accordant une part équitable des gains de productivité.
35. L'EFFAT continuera à soutenir les campagnes visant à obtenir une augmentation de salaire, car le fait d'occuper un emploi n'est plus une garantie pour échapper à la pauvreté. L'EFFAT exige l'adoption de politiques actives du marché du travail et estime que les salaires minimums, fixés par la loi ou par la négociation collective, requièrent une augmentation considérable en vue de salaires décents qui permettent aux travailleurs de sortir de la pauvreté, d'assurer l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et de combler l'écart salarial entre l'est et l'ouest. Les salaires réels doivent par ailleurs augmenter au même rythme que la productivité et le coût de la vie.

36. La justice fiscale est essentielle pour une Europe meilleure

37. Le dumping fiscal détruit autant d'emplois que le dumping social. Un système fiscal juste est l'une des clés pour une Europe meilleure et plus juste où chacun contribue à une société qui offre des services publics et une protection sociale de qualité. Si la privatisation et la vente d'actifs peuvent représenter un allègement budgétaire temporaire pour les gouvernements, elles constituent un coût énorme pour l'intérêt à long terme des sociétés européennes.
38. L'EFFAT poursuivra sa lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, les décisions fiscales anticipées (*tax rulings*) et le travail non déclaré. L'Europe a besoin de politiques et de réglementations fiscales claires afin de veiller à ce que les entreprises, les investisseurs, les institutions financières et les plateformes numériques paient leur juste part d'impôts dans les pays où ils réalisent leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices. L'EFFAT soutient la mise en œuvre des initiatives qui ont été lancées par la Commission européenne, y compris le rapport public pays par pays et la base commune consolidée pour l'impôt des sociétés.

39. Une Europe sociale qui combat le nationalisme et les politiques de droite

40. Le modèle social européen est une vision d'une société qui combine une croissance économique durable avec des conditions de vie et de travail en amélioration constante, impliquant le plein emploi, des emplois de qualité, l'égalité des chances, la protection sociale pour tous, l'inclusion sociale ainsi qu'un dialogue social renforcé, la participation des travailleurs et la démocratie au travail.
41. L'absence de politiques sociales européennes adéquates, le chômage élevé, la précarité croissante sur le marché du travail, la réduction des protections du marché du travail des différents pays et de l'État providence, l'accroissement des inégalités en Europe : telles sont les principales raisons de la montée de la politique populiste de droite, de la xénophobie, de l'extrémisme et de l'euroscpticisme, accompagnés d'un mécontentement général et d'un manque de confiance des citoyens européens dans l'UE dont nous avons été témoins lors



du référendum sur le Brexit.

42. L'Europe a besoin d'un changement radical. L'EFFAT est convaincue que l'avenir de l'UE passe par une Europe sociale. Le socle européen des droits sociaux (ESPR) est un petit pas dans la bonne direction. Cependant, l'EFFAT poursuivra son combat pour une Europe sociale fondée sur l'égalité des chances, des conditions de travail équitables et transparentes et une protection sociale pour tous les travailleurs.

C. Assurer un avenir durable au monde du travail

43. Les nouvelles technologies sont à l'origine de la quatrième révolution industrielle, qui transforme l'agriculture, la production alimentaire et le tourisme par l'automatisation, les robots, l'intelligence artificielle et les plates-formes numériques. Les économies et les sociétés européennes dépendent du revenu des travailleurs. Par conséquent, les syndicats doivent lutter contre toute forme de disparités, de divisions, de bouleversements et de clivages économiques et sociaux.
44. La numérisation peut apporter des avantages universels pour tous, une économie circulaire avec moins de gaspillage, une meilleure information, communication, transparence de participation et démocratie. Cependant, la numérisation peut aussi conduire vers un avenir où les pertes d'emplois seront dramatiquement élevées, où les barrières entre la vie privée et la vie professionnelle s'estomperont, où la supervision et le contrôle s'accroîtront, où la polarisation des emplois, les inégalités s'accroîtront, où l'économie informelle s'étendra et où les salaires et les conditions de travail se nivelleront par le bas.
45. L'EFFAT est favorable à l'utilisation des nouvelles technologies d'une manière qui serve les citoyens et les travailleurs grâce à de meilleures conditions de travail et à des sociétés plus égalitaires. La révolution numérique devrait être développée de manière réfléchie, par une transition juste et équitable qui tienne compte des intérêts et des droits des travailleurs. L'implication des mouvements syndicaux est cruciale si nous voulons éviter que la numérisation n'entraîne de nouvelles inégalités sociales et une répartition plus inégale des richesses.
46. Toutefois, le monde du travail de demain ne concerne pas seulement les nouvelles technologies. Il s'agit d'une nouvelle réalité sociale, économique et politique. La création d'emplois de qualité avec des conditions de travail décentes, des compétences élevées et des salaires décents reste la clé de la compétitivité et de la dimension sociale de l'Europe. Les syndicats qui participent à des négociations collectives renforcées peuvent élaborer des processus de transition équitables afin d'éviter la division du marché du travail en emplois de première et de seconde classe.
47. L'impact de la numérisation sur l'avenir du travail dépendra de la façon dont les gains de la productivité sont distribués et de la possibilité pour cette transition de créer ou non des emplois décents et de qualité par les qualifications, la croissance durable, la négociation collective et la protection sociale.
48. **Une population vieillissante et de nouveaux développements sur le marché du travail**
49. Le marché du travail est confronté à d'importants changements. Nous sommes confrontés au problème paradoxal des insuffisances de compétences et de main-d'œuvre à un moment où le chômage des jeunes est très élevé. Le défi pour l'avenir consistera à exploiter tout le



potentiel de ces changements, grâce à des investissements importants dans la protection sociale, les soins de santé et l'éducation.

50. Dans la majorité des pays européens, l'âge de la retraite et le nombre de personnes âgées augmentent. Toutefois, de nombreux travailleurs âgés n'ont pas la capacité physique ou les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution constante des exigences et à la nature ardue de leur profession. Ainsi, l'EFFAT reconnaît que l'ajustement automatique de l'âge de la retraite à l'espérance de vie peut devenir un mécanisme dangereux lors de la conception des futurs systèmes de pension au niveau national.
51. L'EFFAT est convaincue que de bonnes conditions de travail et des politiques efficaces de gestion des âges correspondant aux besoins de tous les employés concernant leur âge de départ à la retraite - en combinaison avec des investissements dans les services publics - sont un facteur important pour aider la population vieillissante. Les partenaires sociaux doivent jouer un rôle important dans l'élaboration de ces politiques.
52. Les femmes sur le marché du travail européen sont encore une source de compétences largement inexploitées et leur taux d'emploi est globalement inférieur à celui des hommes. La faible participation des femmes sur le marché du travail et l'écart salarial entre les sexes sont des conséquences de la discrimination systématique à l'encontre des femmes au travail et dans la société. Les femmes continuent d'assumer le plus lourd fardeau des responsabilités familiales et ont tendance à être sous-représentées dans les postes de décision. L'EFFAT estime que l'avenir du travail nécessite des politiques actives de l'emploi et qu'il doit s'agir d'un monde où les femmes et les hommes se voient offrir des chances égales et un salaire égal.
53. Le chômage parmi les jeunes reste élevé en Europe. L'EFFAT exige des politiques efficaces visant à réduire le chômage des jeunes et à promouvoir des interventions actives sur le marché du travail. Des investissements beaucoup plus importants dans des projets d'emploi, des programmes d'apprentissage et la formation professionnelle pour les jeunes sont nécessaires, ainsi qu'une meilleure rémunération pour les jeunes travailleurs, souvent employés dans le cadre de contrats atypiques et précaires.

54. Concilier travail et vie privée

55. Le travail représente une part importante de la vie des citoyens. L'EFFAT estime que la clé d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée réside dans l'offre de services de garde et de soins abordables et universels (c.à.d. enfants, personnes âgées, malades, moins valides) associés à des congés pour soins rémunérés et à l'égalité de traitement entre hommes et femmes sur le lieu de travail, à salaire égal pour un travail égal, partageant les responsabilités familiales et domestiques. À cet égard, la directive récemment adoptée sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée peut représenter un pas dans la bonne direction une fois correctement transposée au niveau national.
56. Le temps de travail et les modalités de travail demeurent un défi majeur pour les travailleurs afin de maintenir une vie privée saine et équilibrée ; le temps de travail devrait devenir plus prévisible pour les travailleurs. A cet égard, l'EFFAT soutient la demande de la CES d'une révision et d'une meilleure mise en œuvre de la directive européenne sur le temps de travail ainsi que d'une application équitable de la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles. En outre, l'EFFAT exige une réduction générale du temps de travail sans réduction de salaire. L'EFFAT estime que, bien que la réglementation soit cruciale, les conventions collectives sur le temps de travail et les modalités de travail restent l'un des moyens les plus importants de concilier le travail et la vie privée.



57. Migration et libre circulation

58. Le droit de circuler librement en Europe a considérablement accru la liberté des citoyens européens. Il s'agit non seulement d'un droit fondamental au sein de l'UE, mais aussi d'un principe syndical fondamental, que l'EFFAT soutient pleinement comme une valeur clé.
59. Cependant, trop souvent, la libre circulation en Europe n'est plus un choix, mais plutôt une option forcée en raison de la pauvreté et du manque d'opportunités. Il s'agit d'un phénomène croissant avec des milliers de jeunes qui quittent leurs proches en espérant un avenir meilleur dans un autre pays.
60. La libre circulation et les migrations ne sont pas la cause du dumping social. Le dumping social est dû à la violation des lois, au non-respect des conventions collectives et des principes d'égalité de traitement. Les migrants ne devraient pas être traités comme des travailleurs de seconde classe ayant moins de droits, des conditions de travail moindres et des salaires moins élevés. Une intégration effective des migrants sur le marché du travail et dans la société sans exploitation des travailleurs et sans dumping social exigera que tous les travailleurs aient accès à des emplois de qualité, à l'égalité des droits au travail et à des systèmes de sécurité sociale. L'EFFAT est convaincue que l'Autorité européenne du travail soutiendra la lutte contre le dumping social et contribuera à une meilleure application du droit du travail et de la sécurité sociale au niveau européen.
61. Ces dernières années, l'Europe a connu une augmentation massive du nombre de réfugiés qui cherchent une protection contre la guerre, la persécution, les catastrophes naturelles et la pauvreté. Beaucoup d'entre eux risquent leur vie et celle de leurs familles et de leurs enfants à la recherche d'un lieu où pouvoir mener une vie paisible et digne. L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail restera donc une priorité pour l'EFFAT, de même que la lutte contre les chefs de gangs et l'exploitation des travailleurs migrants.
62. L'EFFAT condamne les mouvements nationalistes à travers l'Europe qui ne font que diviser les sociétés et stigmatiser les réfugiés et les migrants. Les syndicats ont un rôle clé à jouer dans la défense des migrants et migrantes contre l'exploitation et les abus discriminatoires, mais aussi dans la sensibilisation des travailleurs migrants afin de leur fournir des informations, conseils et un soutien et de les syndiquer. Les syndicats ont également la responsabilité d'informer leurs membres des avantages économiques, sociétaux et culturels de la migration, car le vieillissement de la population et la pénurie de compétences en Europe augmentent la demande en ressources humaines que la population active locale ne peut fournir.

63. Nouvelles compétences et formation tout au long de la vie professionnelle

64. Aujourd'hui, une qualification et une formation adéquate sont l'une des conditions essentielles pour trouver un emploi de qualité. En même temps, des travailleurs hautement qualifiés et compétents sont les principaux facteurs de la réussite de l'innovation et de la compétitivité des entreprises. Cependant, de nombreux secteurs de l'EFFAT ne disposent pas de la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin, parce que les entreprises manquent l'occasion d'établir des partenariats avec les organismes locaux d'emploi et d'éducation, y compris les écoles et les universités, et parce que trop souvent elles ne fournissent pas la formation professionnelle initiale et continue nécessaire. En outre, les emplois dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'hôtellerie et la restauration sont souvent considérés comme insuffisamment attractifs pour les travailleurs, en raison également de mauvaises conditions de travail et des parcours de carrière limités.
65. Le travail continuera d'évoluer à l'avenir. Par conséquent, l'EFFAT continuera à souligner l'importance de la formation et de l'éducation professionnelles, du recyclage et de



l'apprentissage tout au long de la vie en investissant davantage et en renforçant l'implication et la participation des travailleurs afin de garantir que le futur marché du travail dispose des qualifications et des compétences nécessaires pour relever les défis de demain.

D. AMÉLIORATION DES DROITS ET DES CONDITIONS DES TRAVAILLEURS

66. Les syndicats sont au cœur des sociétés démocratiques et constituent un moyen de lutter contre les inégalités, tout en assurant la stabilité sociale et des économies renforcées, justes et durables. Des syndicats puissants sont essentiels si l'on veut améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs ainsi que garantir leur sécurité sociale, une répartition équitable des richesses et la représentation des salariés sur le lieu de travail et dans la société.
67. Les droits et les conditions des travailleurs sont menacés dans toute l'Europe. De nombreux gouvernements nationaux et employeurs se sont efforcés activement de marginaliser les syndicats, en diminuant leur pouvoir et en minant leurs droits et ceux des travailleurs. Les entreprises utilisent la menace de l'externalisation de la production et des services pour réclamer plus de flexibilité et imposer de nouvelles formes d'emploi et de nouvelles pratiques de travail aux employés afin de contourner les responsabilités de l'employeur.
68. L'EFFAT exige que toutes les sociétés européennes et transnationales (STN) assument leurs responsabilités comme employeurs et respectent et encouragent les conventions collectives, dans le respect de la législation et de la réglementation. Nous n'acceptons pas un marché du travail européen où le dumping social donne des avantages concurrentiels aux entreprises qui trouvent les moyens les plus astucieux et les plus sophistiqués de contourner les lois et les conventions collectives en recourant aux sociétés « boîtes aux lettres », au faux travail indépendant, à l'externalisation ou à la sous-traitance.
69. **La lutte contre les pratiques antisyndicales ne doit pas cesser**
70. Les droits du travail sont des droits de l'homme garantis par les Constitutions nationales, les Traités de l'UE et les Conventions de l'OIT. Ils comprennent la liberté d'association, le droit de s'organiser et de participer à des négociations collectives, ainsi que le droit à l'action collective et à la grève.
71. L'EFFAT estime que les agressions contre les travailleurs et les droits syndicaux dans tout pays ont des implications au-delà des frontières nationales. Avec l'intégration européenne, la réduction des droits syndicaux dans un pays affaiblit automatiquement la résilience des syndicats dans d'autres pays. Elle engendre un cercle vicieux de dumping social qui affaiblit les travailleurs. La force collective des syndicats a toujours été et demeure la base de l'EFFAT.
- 72. Renforcer la négociation collective**
73. Ces dernières années, les syndicats ont été confrontés à la décentralisation progressive de la négociation collective. La priorité de l'EFFAT est de renforcer la négociation collective au niveau national et sectoriel. Des structures de négociation collective solides garantissent des salaires équitables et aident à relever les défis sociaux sur le lieu de travail et dans la société. L'augmentation des salaires réels stimule l'économie en augmentant le pouvoir d'achat et affecte les conditions de vie et les perspectives de développement des communautés.
74. L'EFFAT et ses affiliés doivent définir des objectifs communs, apprendre davantage les uns des autres, échanger des informations, les meilleures pratiques et des stratégies innovantes afin de renforcer la couverture des négociations et des conventions collectives. A cet égard,



les projets de renforcement des capacités visant à échanger des pratiques et à renforcer la négociation collective à tous les niveaux seront une priorité de l'EFFAT.

75. L'EFFAT défendra et renforcera l'autonomie et la capacité de négociation des partenaires sociaux participant à la négociation collective et luttera pour des accords salariaux applicables à l'échelle du secteur qui garantissent à tous les travailleurs, y compris les travailleurs précaires, une part équitable de la richesse qu'ils génèrent.

L'EFFAT reconnaît que les accords d'entreprise transnationaux (AET) sont devenus une pratique de plus en plus courante ces dernières années, et par conséquent, l'EFFAT mettra en œuvre une réglementation claire en matière de procédures pour AET, de sorte que ceux-ci garantissent transparence, démocratie et unanimité.

76. Renforcer les droits à l'information, à la consultation et à la participation

77. Les droits à l'information, à la consultation et à la participation sont essentiels pour garantir la démocratie au travail, qui peut engendrer une Europe plus sociale, plus inclusive et plus équitable. A cet égard, l'EFFAT poursuivra sa coopération avec la CES et les autres FSE afin de garantir le renforcement du cadre juridique actuel à l'échelle européenne et nationale ainsi que la mise en place du Cadre horizontal de la CES pour l'information, la consultation et la représentation au sein des conseils d'administration.

78. Aborder les formes d'emploi atypiques

79. Les formes d'emploi atypiques se traduisent souvent par une main-d'œuvre moins chère, la faible qualité et la précarité de l'emploi, la réduction des prestations liées au travail, une plus grande insécurité de l'emploi, un manque de protection sociale et une pression accrue sur l'emploi. L'EFFAT jouera un rôle actif dans la coordination du travail syndical et le renforcement des droits des travailleurs dans l'économie à la demande (*gig economy*) et celle dite de plateforme.
80. L'EFFAT exige une politique européenne de l'emploi qui limite la possibilité de l'emploi atypique et qui s'attaque aux conditions de travail précaires que connaissent de plus en plus de travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des boissons et du tabac et du tourisme. L'objectif n'est pas d'éliminer toutes les formes d'emploi atypiques, mais de prévenir les inégalités de traitement et les abus.
81. L'EFFAT fera pression pour qu'un socle de droits soit adopté et pour que l'accès à la protection sociale soit garanti pour tous les travailleurs. Loin d'être idéale, l'adoption de la directive européenne sur des conditions de travail transparentes et prévisibles pourrait être un pas important dans la bonne direction pour garantir certains droits fondamentaux à tous les travailleurs européens.
82. L'EFFAT et ses affiliés doivent s'efforcer d'organiser les travailleurs employés dans le cadre de contrats de travail atypique, tels que le travail à durée déterminée, le travail saisonnier, le travail à temps partiel, les contrats à temps zéro, le travail intérimaire, les plateformes de travail et le faux travail indépendant.
83. L'EFFAT poursuivra et renforcera son action en faveur des travailleurs domestiques qui comptent parmi les travailleurs les plus vulnérables. A cette fin, l'EFFAT créera et dirigera un Comité de liaison européen pour les travailleurs domestiques afin d'organiser une coopération étroite avec d'autres fédérations syndicales européennes qui représentent également les travailleurs domestiques.



84. Améliorer la santé et la sécurité au travail

85. La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs reste une priorité absolue de l'EFFAT. Beaucoup de progrès ont été réalisés à cet égard, mais la pression croissante créée par la concurrence effrénée signifie non seulement que les mesures préventives nécessaires sont trop souvent négligées, mais aussi que les risques psychosociaux tels que le stress, la violence, le harcèlement et l'intimidation atteignent des niveaux alarmants.
86. L'UE et les partenaires sociaux doivent promouvoir et mettre en œuvre, au plus haut niveau, des politiques sensibles aux genres et inclusives en matière de santé et de sécurité au travail afin de garantir l'égalité de traitement au travail et le droit au bien-être des travailleurs tout au long de leur vie.
87. La Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement doit être rapidement ratifiée et une législation contraignante doit être promulguée pour garantir de meilleures conditions de travail et mettre fin à la violence sexiste au travail. L'EFFAT estime que toute personne a le droit de gagner sa vie sans craindre la violence ou le harcèlement.

88. Assurer un dialogue social renforcé

89. Un dialogue social efficace au niveau de l'UE, des pays, des secteurs et des entreprises est essentiel pour concevoir des politiques efficaces qui augmenteront la prospérité européenne et garantiront l'équité sociale. L'EFFAT siège en tant que partenaire représentatif au sein de cinq Comités de dialogue social sectoriel (CDSS). Actuellement, dans certains dialogues sociaux, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, tandis que d'autres ont abouti à des résultats positifs.
90. Les partenaires sociaux européens doivent être consultés directement ou indirectement sur les politiques de l'UE concernant l'emploi, l'agriculture, l'alimentation, le tourisme, le changement climatique, le commerce, l'avenir du travail, le marché du travail et les compétences. Leur participation doit avoir lieu en temps opportun, être pertinente et respecter l'autonomie du dialogue social dans les domaines de compétence des partenaires sociaux.
91. L'EFFAT considère le dialogue social sectoriel comme une plateforme et un instrument de discussion et de consultation qui permet de définir des positions et actions communes pour la défense des intérêts des travailleurs des secteurs de l'EFFAT afin d'influer sur les politiques européennes et de mettre en œuvre les exigences de l'EFFAT en matière industrielle, sociale et de la politique des entreprises. De même, les principes de la politique de négociation collective peuvent être concertés au niveau sectoriel sous la forme d'accords avec les partenaires sociaux.
92. L'expérience acquise au cours des années passées nous enseigne que, lorsqu'il existe une volonté de part et d'autre, les déclarations communes ou les accords entre partenaires sociaux peuvent faire la différence sur des aspects importants de la politique sociale, tels que l'éducation et la formation, la sécurité de l'emploi en situation de crise, ainsi que l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés. Néanmoins, l'EFFAT reconnaît diverses lacunes qui nécessitent des améliorations, telles que des ressources limitées, une faible participation et le manque de volonté des employeurs à s'engager dans un travail commun.

93. Lutte pour l'égalité des sexes

94. L'égalité entre les hommes et les femmes est un droit fondamental et l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. La réalisation de l'égalité entre les sexes est une responsabilité commune des hommes et des femmes et reste un défi majeur pour l'EFFAT. La participation pleine et égale des femmes et des hommes à tous les niveaux du travail,



dans les syndicats et la société civile, est essentielle pour la démocratie et le bien-être sur le lieu de travail et dans la société. L'EFFAT poursuivra ses efforts en vue d'éliminer l'écart salarial entre les femmes et les hommes, pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en vue d'une représentation proportionnelle des hommes et des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'EFFAT veillera à ce que l'égalité des chances et la perspective de genre soient prises en compte dans tous ses domaines d'activité (intégration de la dimension de genre).

95. Lutte contre toute forme de discrimination

96. L'EFFAT lutte contre toute discrimination fondée sur toute une série de motifs, notamment le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'âge, le handicap, l'état civil, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
97. L'EFFAT s'oppose à toute forme de traitement injuste, y compris la discrimination à l'encontre des réfugiés, des demandeurs d'asile, des travailleurs non déclarés et transfrontaliers ainsi qu'à l'inégalité de traitement en raison de contrats de travail différents.
98. L'EFFAT s'engage en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination, du respect et de la dignité des personnes et travailleurs lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexués (LGBTQI).
99. Personne sur le lieu de travail, sur le marché du travail et dans la société en général ne doit être victime d'intimidation, de harcèlement, de discrimination (directe ou indirecte) voire d'homicide sur la base de son orientation sexuelle, de son identité sexuelle, de son expression et/ou de la diversité de sa famille. L'action syndicale doit promouvoir l'égalité et contribuer à éradiquer la phobie LGBTQI.

E. POURSUIVRE UNE POLITIQUE AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET TOURISTIQUE DURABLE DE LA FERME À L'ASSIETTE

100. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité nécessitent une politique agricole, alimentaire et touristique européenne durable qui crée des conditions-cadres favorables aux activités durables des entreprises, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et des négociations collectives fructueuses. L'EFFAT appelle à un Green Deal européen avec des objectifs ambitieux, y compris une nouvelle stratégie à orientation sociale « de la ferme à la table » qui respecte tous les acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire, y compris et surtout les plus vulnérables, à savoir les travailleurs agricoles et les petits exploitants. Mais pour atteindre les objectifs environnementaux avec succès, un processus de transition socialement juste qui ne laisse personne pour compte est absolument nécessaire. Et les syndicats doivent être pleinement impliqués dans sa définition. Finalement, les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable, qui portent notamment sur le travail décent, la lutte contre la pauvreté, une éducation de bonne qualité, l'égalité des sexes et le changement climatique sont cruciaux pour l'avenir de nos sociétés. L'Europe doit jouer un rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs et l'EFFAT coopérera avec la CES pour les promouvoir et les mettre en œuvre à tous les niveaux.

101. Une politique agricole et alimentaire durable

102. L'avenir du travail et de la société dépend de la production, de la consommation et de l'emploi durables. Cette politique doit se fonder sur un système agroalimentaire durable de l'UE qui intègre mieux une agriculture durable, une alimentation saine, des produits alimentaires de qualité, la protection de l'environnement et des relations commerciales équitables dans la chaîne alimentaire. Les prix devraient demeurer équitables tout en



stimulant l'éco-efficacité et éloigner nos modèles économiques de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, tout en étant équitables et justes envers les travailleurs et les collectivités. L'éco-efficacité et l'économie circulaire deviendront ainsi un avantage concurrentiel pour les produits agroalimentaires en Europe, ce qui favorisera les compétences et les qualifications des travailleurs, assurera un niveau élevé de protection des travailleurs et responsabilisera le producteur en matière de nouvelles technologies.

103. Tourisme durable

104. Le tourisme est l'un des rares secteurs ayant un potentiel de croissance et de création d'emplois. Pour surmonter le taux élevé de rotation du personnel et le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur, il ne suffit pas d'améliorer l'image du tourisme comme secteur dans lequel travailler, mais il faut aussi améliorer sensiblement les conditions de travail, avec des contrats de travail et des salaires qui garantissent des moyens de subsistance, une protection sociale solide, des perspectives professionnelles grâce à une formation continue et la possibilité de concilier travail et vie privée et familiale. Les conventions collectives doivent être renforcées et les travailleurs doivent être réellement valorisés, ce qui doit également se refléter dans le fait que les travailleurs ont leur mot à dire dans les entreprises, par exemple par le biais de représentants élus tels que les comités d'entreprise.

105. Politique agricole commune (PAC)

106. Un auto-apvisionnement alimentaire suffisant en Europe nécessite un secteur agricole fort, durable et social qui non seulement fournit des emplois durables à 10 millions de travailleurs agricoles, mais protège également l'environnement, le climat, la biodiversité et le développement durable pour les communautés rurales.

107. Toute réforme de la PAC doit promouvoir l'emploi, la formation et la santé et la sécurité. L'EFFAT demande la fin des subventions aux employeurs qui exploitent les travailleurs et ne respectent pas les normes sociales et les conventions collectives. C'est une condition nécessaire pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs dans l'agriculture et assurer la qualité des emplois dans le secteur.

108. Une transition équitable exige une forte participation des travailleurs

109. Les secteurs de l'EFFAT ont sans aucun doute un impact substantiel sur l'environnement ; pourtant, nos membres sont également fortement touchés par le changement climatique, avec des milliers d'emplois en jeu. La lutte contre la crise climatique est à la fois une priorité et une responsabilité pour l'EFFAT : la lutte pour sauver la planète doit être intensifiée par le développement d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire écologiquement durable, de la ferme à la table, et par la mise en œuvre de mesures réglementaires concrètes et prospectives fondées sur la science. Les syndicats doivent se placer ensemble au premier rang de cette bataille pour notre avenir.

110. L'EFFAT encouragera la mise en œuvre d'un Green Deal européen, qui respecte les intérêts des travailleurs et assure une transition juste. Pour atteindre les objectifs climatiques définis dans l'accord de Paris, il faudra un changement profond et rapide de la façon dont nous produisons, transportons et consommons. Cette transition remodelera profondément le marché du travail en créant des risques et des possibilités pour les travailleurs. Conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, il est crucial d'assurer une transition équitable vers des économies et des sociétés écologiquement viables et des emplois décents et de qualité. L'EFFAT fera de la transition vers une économie verte une priorité politique et jouera un rôle actif avec l'UITA et d'autres alliés pour développer des politiques sectorielles qui répondent aux besoins des travailleurs.



111. Une chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale équitable

112. L'EFFAT estime que l'Europe a besoin d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire équitable, transparente, et durable qui puisse bénéficier à tous les acteurs de cette chaîne, y compris les consommateurs. Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à une concentration croissante tout au long de la chaîne de valeur. Un certain nombre d'entreprises multinationales dominent de plus en plus à la fois le côté distribution et le côté intrants de la chaîne agroalimentaire. Donner à peu de grandes multinationales des pouvoirs excessifs sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale, ce qui a un impact négatif important sur les travailleurs et les agriculteurs. La recherche permanente d'une alimentation moins chère n'est pas durable, par conséquent l'EFFAT continuera à promouvoir une chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale équitable et à obliger les multinationales à se rendre compte de leurs actions.
113. En outre, nous saluons la décision du Parlement européen d'interdire les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La législation garantit que les contrats conclus entre agriculteurs, producteurs et détaillants sont respectés et qu'aucune partie ne peut appliquer des pratiques commerciales déloyales.

114. Accords commerciaux

115. Les accords commerciaux internationaux devraient constituer un outil pour promouvoir le progrès social, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la mondialisation durable. Les accords de commerce et d'investissement ne doivent pas être des instruments permettant d'asseoir et d'étendre le pouvoir des entreprises au détriment des droits démocratiques et des droits des travailleurs et de leurs syndicats. Le commerce international n'est pas une fin en soi et ne peut jamais conduire à une course mondiale vers le bas par une concurrence déloyale.
116. L'EFFAT rejette donc les tentatives d'inclure des règles de protection des investisseurs dans les accords commerciaux de l'UE, une pratique qui saperait sérieusement les efforts des gouvernements pour protéger les citoyens et l'environnement.
117. Les accords commerciaux doivent être transparents et contrôlés démocratiquement par les parties prenantes, y compris la société civile et les syndicats ; ils doivent promouvoir le commerce équitable et donner la priorité aux droits de l'homme et des travailleurs, y compris les droits civils et politiques, ainsi qu'aux normes mondiales de protection de l'environnement. L'EFFAT soutient une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2014) sur la création d'un accord international visant à prévenir les violations des droits humains par les entreprises et à renforcer les droits des victimes.
118. Les entreprises multinationales doivent être tenues d'appliquer ces normes mondiales, y compris dans leurs activités à l'étranger, leurs filiales et leurs chaînes d'approvisionnement. En outre, il est également nécessaire de mettre en place un solide mécanisme international d'application de la loi permettant d'examiner les plaintes individuelles pour violation des droits des travailleurs auprès d'un organisme international.
119. Les accords commerciaux internationaux de l'UE ne devraient être conclus qu'avec les pays qui ont signé et mis en œuvre les normes fondamentales du travail de l'OIT.

